



COMMUNIQUE DE PRESSE

30 mai 2024

---

**Investie de longue date sur les enjeux climatiques, l'Agglo du Grand Guéret a présenté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024 – 2030.**

**Un programme d'action largement concerté et affiné avec les acteurs de terrains.**

L'Agglo travaille depuis l'adoption en 2014 de son premier Plan Climat à limiter son impact sur le territoire et à réduire sa vulnérabilité par rapport aux effets du changement climatique.

Elle a présenté le 30 mai 2024 au Conseil Communautaire le projet de PCAET qui doit encore être soumis, d'ici la fin de l'année, à l'avis de l'autorité environnementale, du préfet de région et du président de la région. Une consultation du public aura également lieu en ligne durant cette période.

Le projet PCAET sera adapté à la suite des avis et de la consultation du public et sera soumis dans sa version définitive au Conseil Communautaire fin 2024.

**Une stratégie et un plan d'actions ambitieux mais réalistes autour de six axes**

Le PCAET est un **outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel**, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Le PCAET comporte quatre volets : un diagnostic, une stratégie territoriale déclinée en plan d'actions, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PCAET de l'Agglo du Grand Guéret s'articule autour d'un axe transversal, de **5 axes thématiques, déclinés en 17 orientations et 49 actions très concrètes**, dont certaines sont déjà engagées.

## Axe transversal

- Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'Agglomération.
- Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics.
- Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales, favorisant la transition écologique.

### Action 8 : former et sensibiliser en interne

L'Agglo souhaite atteindre 50 journées de formation pour ses agents sur des sujets touchant à la transition écologique entre début 2024 et fin 2026, dont au moins une journée dans chacune des directions (hors service plan climat).

### Action 10 : Poursuivre l'éco-exemplarité du service petite enfance et promouvoir les bonnes pratiques dans les autres services

Les crèches de l'Agglo sont engagées dans une démarche éco-responsable depuis 2018 avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. La majorité des produits d'entretien chimiques a été supprimée, ainsi que la vaisselle jetable. Une attention particulière et également portée au choix des produits de soins pour les enfants. Afin de poursuivre cette dynamique, l'Agglo souhaite sensibiliser ses agents, les parents intéressés et les assistantes maternelles aux enjeux santé-environnement : formations aux expositions aux polluants, diffusion de la politique achats responsables, diffusion de pratiques alternatives de lavage des sols, travail sur les activités créatives de la direction petite enfance pour les rendre moins nocives pour la santé et l'environnement.

## 1/ Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous

- Rationaliser la consommation d'eau.
- Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement.
- Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau.

### Action 18 : Protéger les zones humides

L'Agglo souhaite mettre en place un partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels permettant :

- L'identification des zones humides à l'échelle du foncier communal ou communautaire ;
- La mise en place de plans de gestion des zones humides.

## 2/ Développer les énergies renouvelables sur le territoire

- Produire de l'électricité renouvelable.
- Soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable.

### Action 23 : Créer une société citoyenne portant des projets d'énergie renouvelable

L'Agglo souhaite :

- Missionner Cirena pour accompagner un groupe de citoyens qui soit en mesure à terme de créer une société citoyenne d'énergie renouvelable ;
- Mettre en relation le groupe de citoyens avec les porteurs de projets potentiels ;
- Faciliter les projets du groupe citoyen par tous moyens (études, mise à disposition de foncier ...) ;
- Etudier la possibilité de soutenir financièrement les projets citoyens en investissant au capital de cette société.

- Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur.

## 3/ Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique

- Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels.

### Action 28 : réduire la vacance des logements en centre bourg (hors Guéret)

L'Agglo envisage d'accompagner 30 logements vacants qui seront remis sur le marché (vente ou location pour des résidences principales) d'ici à 2030. Dans le cadre du Plan Local d'Habitat (PLH), l'Agglo a identifié 150 logements vacants en utilisant les données cadastrales et fiscales disponibles.

Les propriétaires identifiés recevront un courrier pour les inciter à remettre leur(s) bien(s) sur le marché, l'Agglo leur apportera des conseils et pourra fournir un soutien financier.

- Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public.

### Action 34 : Faire du futur centre aquatique un modèle en matière de gestion de l'eau, de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol

Le site sera conçu dans une démarche éco exemplaire en cherchant à appliquer les meilleures pratiques :

- Architecture de qualité (bioclimatisme, insertion urbanistique, matériaux et revêtements biosourcés et/ou recyclés et durables...),
- Optimisation de la consommation d'eau et d'énergie (chauffage et ventilation notamment),



- Valorisation des déchets de chantier,
- Production d'énergie renouvelable,
- Préservation de la biodiversité / végétalisation,
- Accessibilité à pied, à vélo et en bus
- ...

#### 4/ Mettre en place une mobilité durable

- Promouvoir les transports en commun.
- Favoriser l'utilisation du vélo.

##### Action 40

L'Agglo entend poursuivre les formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers. Mises en place en 2024, elles ont concerné les écoles de Saint-Fiel, Sainte-Feyre et l'école Jean Masset de Guéret. Trois nouvelles communes ont d'ores et déjà postulé pour 4 nouvelles classes. Cette action est réalisée avec Recyclabulle, Ufolep et Creuse Oxygène.

- Développer le covoiturage.
- Décarboner les transports.

#### 5/ Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles

- Développer les circuits-courts.
- Préserver les ressources naturelles du territoire.

##### Action 48 : Un dispositif d'animation pérenne de la gestion forestière

Le pays de Guéret a porté une charte forestière animée par l'ONF pendant plusieurs années. Cette action a été arrêtée faute de moyens puis en partie reprise par le CNPF. A l'heure actuelle il n'y a plus d'animation forestière sur le territoire. Les communes assurent elles-mêmes le suivi des chantiers en fonction de leurs moyens et de leur culture forestière.

Cependant la gestion forestière apparaît comme préoccupante pour certaines communes (constat de coupes rases par des petits propriétaires individuels, dégradation des chemins).

L'agglomération souhaite donc relancer une animation forestière afin d'accompagner les communes pour tendre vers une gestion à couvert continu.

## Le PCAET : une démarche de construction participative

Le PCAET a fait l'objet d'un processus participatif de co-construction qui a démarré début 2023 et qui a associé les élus, les services et les partenaires (CPIE Creuse, CAUE, Fibois, Office de tourisme, CRPF, Département, BRGM, Evolis 23, etc.). Des actions de communication auprès des habitants ont permis de recueillir une trentaine de contributions (boîte à idées en ligne, ateliers de concertation, rendez-vous du développement durable).

### Zoom sur 4 projets structurants du PCAET

#### 1) L'Agglo souhaite lancer un audit énergétique de son patrimoine bâti

L'Agglo qui accompagne la rénovation énergétique de certains quartiers de Guéret dans le cadre de son programme OPAH-RU (en savoir plus L'OPAH-RU\* du centre-ville de Guéret, une opportunité pour les propriétaires et entreprises du territoire | Grand Guéret (agglo-grandgueret.fr) se devait de travailler sur la performance énergétique de ses propres bâtiments. Ainsi, l'agglomération effectuera des diagnostics de performance énergétique sur 1 à 2 bâtiments par an et ce jusqu'en 2030 afin d'estimer les travaux à réaliser pour qu'ils deviennent plus performants.

L'Agglo a également confié au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) un audit énergétique approfondi sur 2 bâtiments tertiaires de grande taille, à savoir le siège de l'agglomération et la bibliothèque multimédia

Cette étude qui pourrait être menée en 2024/2025, comprend une phase d'évaluation de la performance des systèmes et du bâti existant, puis une phase d'évaluation des gisements d'économies d'énergie. Elle sera suivie par l'élaboration d'un plan d'actions comprenant un volet de substitution du combustible existant vers une solution reposant sur des énergies renouvelables.

#### 2) Des prises de décisions éclairées par un Atlas de la biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

**Les multiples services rendus par la biodiversité à l'Homme ne sont plus à démontrer :** nourriture, oxygène, eau potable, matières premières, énergies, pollinisation, renouvellement des sols, protection contre les risques environnementaux, etc. Partout dans le monde, **la biodiversité est de plus en plus menacée**. Les espèces disparaissent de plus en plus vite et le renouvellement des populations est de plus en plus difficile. En France, 18 % des espèces ont disparu et 78 % des habitats sont dans un état de

conservation défavorable. Les activités humaines sont en grande partie responsables de cette érosion significative de la biodiversité. <sup>1</sup>

Ce constat alerte sur la **nécessité d'agir**. La richesse, la diversité des milieux naturels, agricoles, forestiers, bocagers, humides, ainsi que la faune et la flore qui s'y abritent, constituent en effet un des atouts et participent au cadre de vie préservé de notre territoire.

En tant qu'autorité compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, **l'Agglo a un rôle à jouer pour lutter contre l'érosion de la biodiversité** et a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui prendra en compte ces enjeux.

Elle a également pris la décision de répondre à l'appel à projets de l'office français de la biodiversité (OFB) afin de **réaliser, notamment au travers d'une démarche participative avec la population, un Atlas de la biodiversité sur son territoire** qui doit permettre de dresser un état des lieux et d'**améliorer la prise des décisions d'urbanisme par une meilleure connaissance**.

Au regard des enjeux du PCAET, l'Agglo souhaiterait faire un focus particulier sur les zones humides, les forêts de feuillus et les haies bocagères.

Si le projet de l'Agglo est retenu, il s'échelonnera sur 3 ans de fin 2024 à 2027.

### **3) Faciliter la mobilité douce**

Le schéma vélo est le document qui définit la stratégie cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il a vocation à être rediscuté tous les 2 ans, avec toutes les parties prenantes (communes membres, associations, entreprises et partenaires) ou dès qu'un partenaire en fait la demande. **Son objectif est de développer l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens.**

Le diagnostic, réalisé lors de rencontres avec les communes et partenaires, a permis de recenser l'existant en termes d'aménagements et infrastructures dédiées au vélo comme moyen de déplacement. Des comptages de fréquentation et de vitesse, des études de statistiques INSEE ont permis d'identifier les principales liaisons vélo à privilégier.

Les orientations stratégiques et le plan d'actions qui permettront l'**augmentation de la part modale du vélo sur le territoire de la Communauté d'Agglomération** s'articulent autour de 5 grands axes :

#### **Développement de l'offre de stationnement vélo**

- Poursuivre l'installation de supports de stationnements simples à proximité des pôles générateurs de déplacement ;

<sup>1</sup> Source Office Français de la Biodiversité [Office français de la biodiversité \(ofb.gouv.fr\)](https://ofb.gouv.fr)

- Installer des stationnements vélo abrités devant les établissements scolaires ;
- Installer des stationnements abrités et sécurisés devant les 2 gares.

### **Aménagement de liaisons cyclables entre Guéret et les communes limitrophes**

- Phase 1 (2024) : **une première Liaison entre Guéret et Saint-Fiel sera inaugurée à la rentrée scolaire 2024.**
- Phase 2 (2025) : Véloroute entre Guéret et Bussière-Dunoise (tranche 1), Liaisons entre Guéret et Sainte-Feyre, entre le centre de Guéret et la zone industrielle Nord.
- Phase 3 (2026) : Véloroute entre Guéret et Bussière-Dunoise (tranche 2), Liaisons entre Sainte-Feyre et La Saunière, Guéret et Saint-Laurent.
- Phase 4 : Liaison touristique entre Saint-Fiel et Glénic et liaisons avec Ajain, La Brionne, St Sulpice, St Vaury, Savennes.

### **Etudes d'aménagements cyclables dans Guéret**

- Etude de la liaison entre Centre-Ville et Martin Nadaud.

### **Promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien**

- Campagne d'affichages.
- Animations autour du vélo, telles que des formations du public à la réparation de leur vélo et développer l'apprentissage du vélo avec l'association Recyclabulle.
- Financement de location de vélo ou d'acquisition.

### **Apprentissage du vélo à l'école**

Dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV) auprès des élèves (CM1, CM2) de l'Agglomération avec des structures locales (Creuse Oxygène, UFOLEP, Recyclabulle) et les établissements scolaires.

L'Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de tous les aménagements (liaisons et stationnements) inscrits au Schéma vélo. Les communes assureront quant à elles : L'entretien des liaisons intercommunales. La pose des supports de stationnements prévus sur leur commune.

### **CONTACTS PRESSE :**

**Lucie Gruau** : Chargée de Communication  
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
[lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.04.48



## Annexes

Axe PCAET	Orientation	N°	Action
<b>Axe 0 - transversal</b>	0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération	1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement
		2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et économie circulaire dans les actions de développement économique
		3	Développer le tourisme durable sur le territoire
	0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics	4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret
		5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires
	0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique	6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité
		7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer
		8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret
		9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire
		10	Améliorer l'éco exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services
		11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions
<b>Axe 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous</b>	1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau	12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau
		13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers
		14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers
	1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
		16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites
	1.3 - Sécuriser la ressource en	17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection



	eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau	18	Protéger les zones humides du territoire
		19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg
<b>Axe 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire</b>	2.1 - Produire l'électricité renouvelable	20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation
		21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable
		22	Accompagner les projets d'énergie renouvelable de petite taille
	2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables	23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire
	2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur	24	Etudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire (bois, géothermie...) en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers.
		25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement
	<b>Axe 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique</b>	3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels	26
27			Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements
28			Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg
29			Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'écomatériaux et la qualité de l'air intérieur
3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public		30	Systématiser et formaliser le renouvellement des équipements du Grand Guéret par du matériel économe en énergie et en eau
		31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret
		32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire
		33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie
		34	Faire du futur centre aquatique un modèle en matière de gestion de l'eau, de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol
		35	Accompagner les communes dans l'amélioration énergétique et environnementale de leurs projets

		36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics
<b>Axe 4 : Mettre en place une mobilité durable</b>	4.1 - Promouvoir les transports en commun	37	Optimiser l'offre de transport en commun
		38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles
	4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo	39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides
		40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers
	4.3 - Développer le covoiturage	41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes
		42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux
	4.4 - Décarboner les transports	43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle
		44	Promouvoir la mobilité durable en interne
		45	Renouveler la flotte de la collectivité avec des véhicules électriques et informer les entreprises sur la réglementation
	<b>Axe 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles</b>	5.1 - Développer les circuits-courts	46
5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire		47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière de valorisation locale
		48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique
		49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet